

de nouveaux investissements et parvenir à une croissance économique soutenue et à un développement durable;

19. *Souligne en outre* qu'il est primordial de continuer à prévoir la protection sociale des groupes vulnérables les plus durement touchés par l'application des réformes économiques dans les pays endettés, en particulier les groupes à faible revenu;

20. *Engage* la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies, et invite les institutions de Bretton Woods ainsi que le secteur privé, à prendre des mesures appropriées en vue de l'application des engagements, accords et décisions issus des grandes conférences des Nations Unies et réunions au sommet organisées depuis le début des années 90 sur le thème du développement et qui ont trait à la question de la dette extérieure;

21. *Prie* le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec les institutions de Bretton Woods et d'autres organes compétents des Nations Unies, de suivre de près l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés et de lui rendre compte à sa cinquante-deuxième session de l'application de l'Initiative et de la présente résolution.

86^e séance plénière
16 décembre 1996

51/165. Flux et transfert nets de ressources entre pays en développement et pays développés

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 47/178 du 22 décembre 1992 et 49/93 du 19 décembre 1994,

Prenant note de la *Situation économique et sociale dans le monde, 1996*⁵, notamment du chapitre III intitulé «L'économie internationale», et du rapport du Secrétaire général sur le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés⁶,

Convenant que, si les pays en développement sont responsables au premier chef de leur développement, il reste indispensable que la communauté internationale appuie vigoureusement, notamment en encourageant l'instauration d'un climat économique international favorable, les efforts qu'ils font pour résoudre leurs problèmes économiques et sociaux,

Notant que pour beaucoup de pays en développement, notamment les pays africains et les pays les moins avancés, l'aide publique au développement reste une source de capitaux importante pour leurs efforts de développement,

Consciente du rôle croissant des investissements privés et du fait que la conclusion des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay a permis à la communauté internationale de faire un grand pas en avant vers le développement d'un système commercial international réglementé, la libéralisation des échanges internationaux et la création d'un environnement commercial plus sûr,

Notant que les flux de capitaux, notamment de capitaux privés, à destination des pays en développement ont fortement augmenté, mais que tous les pays n'en ont pas bénéficié et que les mouvements de capitaux à court terme peuvent être imprévisibles,

Notant également que l'évolution future du transfert net de ressources aux pays en développement est fonction de l'existence d'un climat économique international favorable, axé sur la croissance, ainsi que de politiques économiques saines sur le plan national,

Soulignant le caractère imprévisible des mouvements de capitaux privés à court terme, qui sont particulièrement subordonnés aux variations des taux d'intérêt et à d'autres fluctuations éventuelles de l'environnement économique national et international,

Notant que, pendant les années 90, le transfert net de ressources des institutions de Bretton Woods aux pays en développement a été négatif en termes réels, bien qu'il ait été positif pour ce qui est des pays d'Afrique et de certains pays d'Asie, et notant également que le transfert net de capitaux des banques régionales aux pays en développement, considérés dans leur ensemble, a été généralement positif dans les années 90, bien qu'il soit devenu légèrement négatif en 1994 et 1995,

Préoccupée par le déclin récent du volume global de l'aide publique au développement,

Considérant que tous les pays, en particulier les grands pays industrialisés, dont l'influence pèse très lourd sur la croissance de l'économie mondiale et sur l'environnement économique international, devraient poursuivre leurs efforts pour promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable, pour atténuer les déséquilibres et pour coopérer avec les pays en développement, de sorte que ceux-ci soient mieux en mesure de faire face à leurs principales difficultés, qu'elles soient d'ordre monétaire ou financier ou qu'elles concernent les apports de ressources, le commerce, les produits de base ou l'endettement extérieur,

1. *Souligne* qu'il faut redoubler d'efforts pour assurer un apport de ressources substantielles aux pays en développement, notamment par une expansion des crédits multilatéraux, la promotion des investissements étrangers directs et l'accroissement des ressources concessionnelles et des ressources non liées à la dette;

2. *Souligne également* que les flux de capitaux privés constituent une importante source de financement extérieur pour le développement durable et que, pour attirer ce type d'investissement, il faut, entre autres conditions, des politiques budgétaires et monétaires rationnelles, des administrations responsables et un cadre législatif et réglementaire transparent;

3. *Réaffirme* que les pays en développement, en particulier les pays africains et les pays les moins avancés, ont un besoin pressant d'aide publique au développement, et exhorte les pays à s'efforcer d'atteindre, conformément aux engagements pris aux termes d'accords internationaux et dès que possible, l'objectif convenu de 0,7 p. 100 du produit national brut des pays développés pour ce qui est de l'aide aux pays en développement

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.96.II.C.1.

⁶ A/51/291.

et, lorsqu'il s'applique, l'objectif convenu de 0,15 p. 100 du même produit national brut pour ce qui est de l'aide aux pays les moins avancés;

4. *Insiste* sur la nécessité de mobiliser le soutien du public en faveur de la coopération pour le développement, notamment grâce à une stratégie fondée sur le partenariat entre pays développés et pays en développement intégrant, selon qu'il conviendra, les objectifs de développement mutuellement convenus;

5. *Souligne* l'importance du rôle que joue l'Association internationale de développement, guichet de prêts fortement concessionnels de la Banque mondiale, dans le développement des pays en développement qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de son aide, et exhorte les donateurs à honorer intégralement leurs engagements à l'égard de l'Association, en particulier pour la onzième opération de reconstitution de ses ressources, de façon à lui assurer à l'avenir un financement adéquat;

6. *Demande instamment* à tous les pays de continuer à coopérer sur les questions relatives à la Facilité d'ajustement structurel renforcée, afin que celle-ci devienne financièrement autonome, et de prévoir notamment des contributions bilatérales; si besoin est, le Fonds monétaire international devrait envisager d'optimiser la gestion de ses réserves afin que le financement de la Facilité soit plus aisément assuré;

7. *Exhorte* toutes les institutions financières internationales et les pays donateurs, le cas échéant, à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité de leurs prêts, notamment en examinant de manière approfondie la contribution des projets financés au développement durable, en assurant un suivi et une évaluation efficaces et en augmentant l'élément de libéralité, si besoin est;

8. *Prie* le Secrétaire général de continuer à suivre l'évolution des flux et transfert nets de ressources entre pays en développement et pays développés, et de s'appuyer sur tous les rapports utiles, tels que ceux établis par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques régionales de développement, et d'en rendre compte dans la *Situation économique et sociale dans le monde, 1997*, et lui demande de lui rendre compte à sa cinquante-troisième session, en coopération étroite avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les institutions de Bretton Woods, de l'application de la présente résolution.

86^e séance plénière
16 décembre 1996

51/166. Intégration financière mondiale et renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 50/91 du 20 décembre 1995 intitulée «Intégration financière mondiale: défis et chances» et la résolution 1996/43 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1996, sur le renforcement de la collaboration entre le

système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods,

Se déclarant préoccupée par le fait qu'un certain nombre de pays en développement sont devenus plus vulnérables, au cours de la libéralisation de leurs systèmes économiques et financiers extérieurs, aux fluctuations soudaines des flux de capitaux privés sur les marchés financiers internationaux, et soulignant qu'il importe de créer, au niveau national, un climat favorable aux flux financiers privés, d'appliquer des politiques macro-économiques saines et d'assurer le bon fonctionnement des marchés dans les pays concernés,

Accueillant avec satisfaction la décision prise par les institutions de Bretton Woods d'examiner la question de l'instabilité des flux de capitaux,

Rappelant la section VIII de l'annexe I à sa résolution 50/227 du 24 mai 1996, concernant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières et commerciales internationales, ainsi que les autres résolutions pertinentes,

1. *Constate* que les progrès techniques ont réduit les coûts et accéléré les transactions financières internationales et que, la libéralisation des politiques ayant facilité les flux internationaux de capitaux, la composante valeurs étrangères du portefeuille des institutions financières n'a cessé de s'accroître, ce qui ouvre la voie à une intégration financière mondiale;

2. *Souligne* que l'intégration financière mondiale pose de nouveaux défis en même temps qu'elle offre des chances nouvelles à la communauté internationale et qu'elle devrait constituer un élément essentiel du dialogue entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods;

3. *Note* que la mondialisation des marchés financiers peut entraîner de nouveaux risques d'instabilité, y compris la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change et perturber les flux des capitaux à court terme, d'où la nécessité pour tous les pays de poursuivre des politiques économiques saines et de tenir compte de l'impact économique de leurs politiques intérieures à l'étranger;

4. *Souligne* que l'application, par les pays, de politiques macro-économiques nationales saines favorisant la stabilité macro-économique et la croissance est un élément déterminant des flux de capitaux privés, et que la coordination des politiques macro-économiques, le cas échéant, et l'existence d'un environnement économique international favorable jouent un rôle important en renforçant l'efficacité de ces politiques;

5. *Souligne également* qu'il faut mettre en œuvre, à moyen terme, des politiques monétaires, budgétaires et structurelles saines au niveau national, et veiller notamment à ce que le système bancaire repose sur des bases saines, afin de promouvoir la stabilité financière et celle des taux de change;

6. *Souligne en outre* que les gouvernements et les institutions financières internationales doivent contribuer à réduire les risques d'instabilité des flux de capitaux à court terme et à favoriser la stabilité sur les marchés financiers intérieurs, dans les limites de leurs compétences respectives;